

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 9 mars 2010 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : SASH1030254A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – Au titre des représentants des fédérations d'employeurs d'établissements de santé publics et privés :

Supprimer : « Christelle GUILLAUME, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (suppléant). »

Ajouter : « Jean-Luc BLAISE, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (suppléant). »

II. – Au titre des représentants des syndicats professionnels reconnus représentatifs en application de l'article L. 162-33 du code de la santé publique :

Supprimer : « Véronique DISSAT, Syndicat national autonome des orthoptistes (suppléant). »

Ajouter : « Annick BOULY DE LESDAIN, Syndicat national autonome des orthoptistes (suppléant). »

Article 2

La directrice générale de l'offre des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation de l'organisation des soins,
du chef de service et de la sous-directrice :
*Le chef de bureau de l'exercice, de la déontologie
et des formations continues,*

G. BOUDET